

Réunion du 21 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Michel OLIVÉ, Henri POUSTIS, Didier REY.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LOMBART, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN.

OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : MARCHÉ DE SERVICE PUBLIC RÉGULIER NON URBAIN DE TRANSPORT DE VOYAGEURS A LA DEMANDE - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ.

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 20 novembre 2020 pour une remise des offres le 23 décembre 2020.

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché notifié le 28 janvier 2021 a été attribué à la société Béarn Pyrénées Voyages (64150 PARDIES) pour un montant estimatif annuel de 249 294,12 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet de prolonger de 4 mois supplémentaires l'exécution des prestations, soit jusqu'au 31/05/2025.

En effet, dans le cadre du contrat opérationnel de mobilité, la Communauté de communes de Lacq-Orthez a validé et signé une feuille de route avec la Région Nouvelle Aquitaine pour assurer des actions et services de mobilité tel qu'un service de transport à la demande. Après 10 ans de fonctionnement, avec la perspective du renouvellement du marché fin 2024, les élus ont souhaité évaluer le service. Au regard du bilan et de la volonté d'améliorer l'accessibilité du service et son optimisation, la collectivité a pris attache d'un bureau d'études pour étudier de nouveaux scénarios. Un travail en régie est également mené pour identifier des leviers techniques et règlementaires. Les résultats et les modalités de fonctionnement sont attendus dans un calendrier qui nécessite de repousser la date initiale du renouvellement du marché pour fiabiliser (techniquement et financièrement) le scénario et les modalités contractuelles avec la Région.

Le marché avait été attribué de la façon suivante :

Estimation des quantités

Estimations	Quantité par an 1 ^{ère} année	Quantité par an
Forfait		
Somme des jours d'utilisation du véhicule A et des jours d'utilisation du véhicule B	614 jours	614 jours
Somme des jours d'utilisation du véhicule C (UFR) et D (UFR)	450 jours	600
Prix au km		
Somme des kilomètres en charge des véhicules A et B	60 000	60 000
Somme des kilomètres en charge des véhicules C (UFR) et D (UFR)	18750	25 000

Détail estimatif des prix pour la 1^{ère} année

	Prix unitaire H.T	1 ^{ère} année Prix x quantité	Total H.T	Total T.T.C
Forfait journalier				
P1	211,08 €	Forfait journalier x 614 jours	129 063,12 €	142 563,43 €
P2	211,73 €	Forfait journalier x 450 jours	95 278,50 €	104 806,35 €
Prix au km				
P3	0,31 €	Prix km x 60 000 km	18 600 €	20 460 €
P4	0,31 €	Prix km x 18 750 km	5 812,50 €	6 393,75 €
TOTAL			249 294,12 €	274 223,53 €

Détail estimatif des prix pour les années suivantes sans révision annuelle (indexation)

	Prix unitaire H.T	1 ^{ère} année Prix x quantité	Total H.T	Total T.T.C
Forfait journalier				
P1	211,08 €	Forfait journalier x 614 jours	129 063,12 €	142 563,43 €
P2	211,73 €	Forfait journalier x 600 jours	127 038 €	140 828 €
Prix au km				
P3	0,31 €	Prix km x 60 000 km	18 600 €	20 460 €
P4	0,31 €	Prix km x 25 000 km	7 750 €	8 525 €
TOTAL			282 451,12 €	310 693,41€

Le présent avenant prendre effet à compter du 01/02/2025.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser** son Président à signer l'avenant n°1.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT